

Concertation

Observations directement liées au PPRT

- le périmètre inclut de nombreux enjeux, en particulier des voies de communication (RD 3 notamment)
- la réalité du terrain (conditions de vent) n'est pas prise en compte, le rayon de 280 m paraît insuffisant
- les effets toxiques en hauteur ne sont pas pris en compte
- le périmètre d'étude et les effets doivent être réduits
- la population située dans le périmètre pourrait être équipée de moyens de protection fournis par l'exploitant
- les habitations situées à proximité de la limite de l'enveloppe des aléas devront-elles faire l'objet de travaux?

